

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2020

---

MESURES DE SÛRETÉ À L'ENCONTRE DES AUTEURS D'INFRACTIONS TERRORISTES -  
(N° 3116)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 71

présenté par

M. Houbron, M. Bournazel, M. Becht, Mme de La Raudière, M. El Guerrab, M. Euzet,  
Mme Firmin Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Huppé, Mme Kuric, M. Larssonneur,  
Mme Lemoine et Mme Magnier

à l'amendement n° 45 de M. Fauvergue

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.